

# La police de l'eau et de la nature dans le Puy-de-Dôme



# Sommaire

## 1 Pourquoi, comment ?

## 2 Données globales 2014

moyens humains, nombre de contrôles, nombre de non-conformités, répartition géographique, suites données

## 3 Bilan et perspectives par thèmes de contrôle

## Objectif général

**limiter les impacts, préserver les milieux naturels**

**en amont éviter, réduire, compenser**

- 23 autorisations loi sur l'eau délivrées, 69 arrêtés de prescriptions spécifiques suite à déclaration de travaux/ouvrages, 81 récépissés de déclaration simples de travaux/ouvrages, 185 avis préalables à travaux,
- 441 dossiers de manifestations sportives en plein air instruits dont 55 avec étude d'incidence Natura 2000,
- 11 dossiers de dérogation espèces protégées (hors cormoran)
- 28 évaluations d'incidence Natura 2000 (hors loi sur l'eau et manifestation) : 10 ICPE, 7 documents d'urbanisme, ...

# Objectif des contrôles

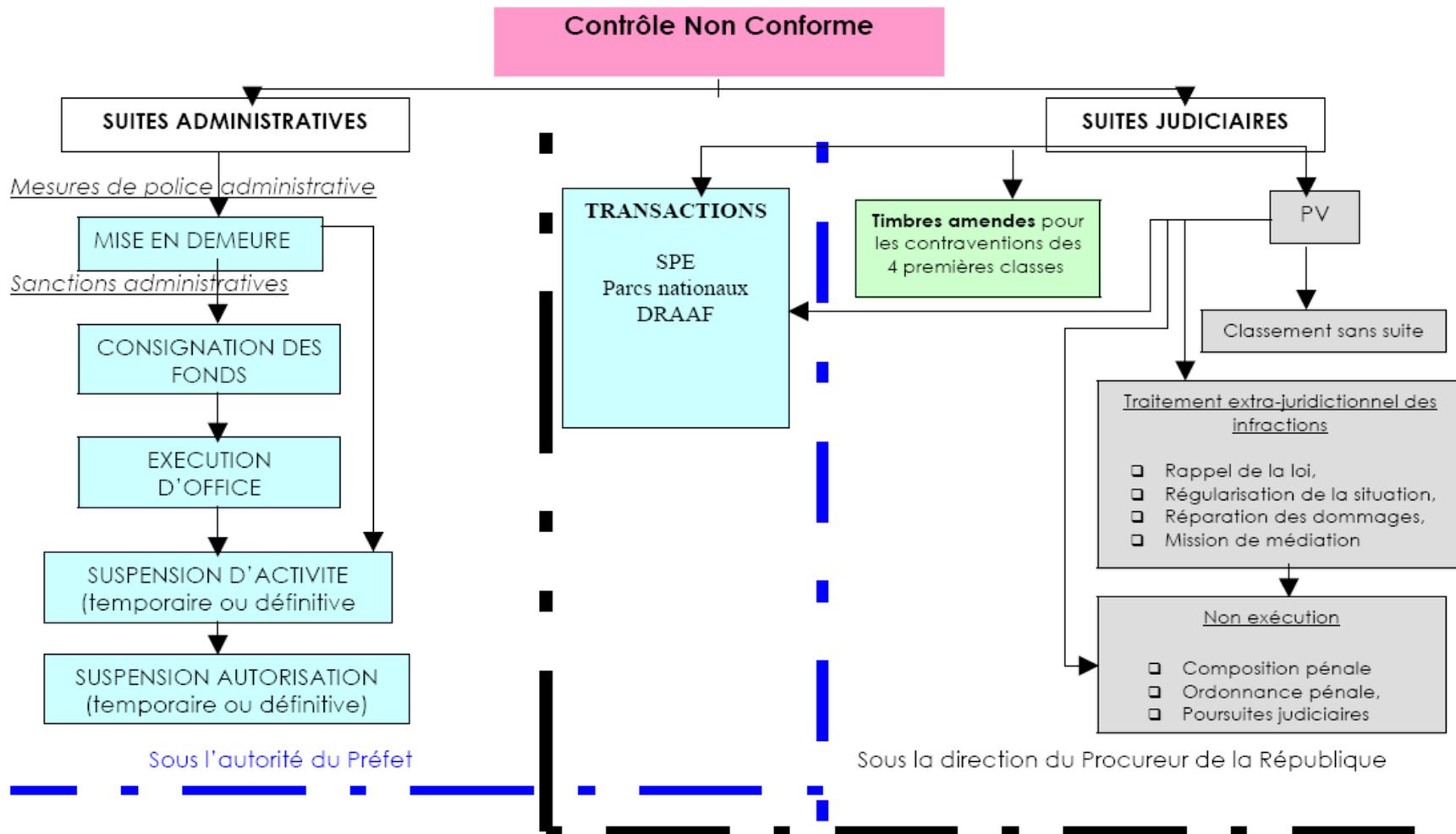
- vérifier que les prescriptions qui sont édictées sont effectivement appliquées,
- s'assurer que les prescriptions édictées sont effectivement contrôlables, cohérentes avec la protection du milieu et réalistes,
- constater les manquements ou infractions et engager les procédures correctives et/ou répressives,
- faire changer des pratiques qui impactent le milieu aquatique (ex : ZNT, drainage de zone humide).

# Deux types de contrôles possibles

	<b>administratif</b>	<b>judiciaire</b>
Référence	L.171-1 et suivant du CE	L.172-1 et suivant du CE
Autorité	Préfet	Procureur
Qui peut le réaliser	Fonctionnaire	Fonctionnaire commissonné et assermenté , ...
But	Préventif Vérifier le respect des règles	Répressif Constater une infraction
Suite	Rapport de manquement Suite administrative	Procès verbal Suite pénale
Diffusion	Rapport transmis à l'intéressé avec contradictoire	PV non transmis à l'intéressé. Copie à fédé si concernée

# Suites possibles d'un contrôle

Suites données au contrôle : détail des suites administratives et judiciaires



## Agents habilités en police judiciaire eau et nature

- les officiers de police judiciaire, les agents de police judiciaire et adjoints intervenant dans le cadre du code de procédure pénale
- les fonctionnaires et agents spécialement habilités par la loi, commissionnés par l'autorité administrative, et assermentés
  - ◆ inspecteurs de l'environnement ( L.172-1 C.Env )
  - ◆ agents des réserves naturelles (L. 332-20 et 22 C.Env), gardes du littoral (L. 322-10-1 C.Env).
  - ◆ gardes particuliers assermentés (art. 29 du code de procédure pénale) pour infractions portant atteinte aux propriétés dont ils ont la garde (Circulaire interministérielle du 9 janvier 2007 relative à l'agrément des gardes particuliers NOR : DEVG0700003C) avec habilitation possible au titre de certaines polices de l'environnement (art. L.428-21 pour la chasse, art. L.437-13 pour la pêche en eau douce)
  - ◆ certains agents habilités à rechercher et constater les infractions aux dispositions d'autres codes et habilités en cette qualité pour rechercher et constater les infractions à certaines dispositions du code de l'environnement (notamment : agents de l'ONF, agents des douanes, etc.).

# Nature des contrôles

## ■ **Contrôles documentaires**

- Contrôle des documents dont la transmission est imposée par la réglementation (ex : conformité annuelle des STEP) ou une prescription préfectorale (ex : résultat d'autosurveillance),
- Résultats de contrôles/visites effectués par d'autres organismes,
- Conclusions des contrôles antérieurs et suites données.

## ■ **Contrôles de terrain**

- Inopinés ou programmés avec les maîtres d'ouvrage des IOTAs concernés
- Sur une thématique ou sur l'ensemble des prescriptions relatives à un ouvrage

# Coordination des contrôles

au sein de la  
**Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature**

au travers d'un plan de contrôle  
pour fixer les objectifs et définir un pilote par action

et de programmes de contrôles par action

# Un plan de contrôle pour fixer objectifs quantitatifs en fonction des enjeux locaux et des moyens disponibles

Stratégie pluriannuelle de Plan de contrôle départemental interservice eau et nature						
Domaine	Opérations de contrôle (IOTA, ICPE, Réglementation territoriale etc.)	Ciblage : territorialisation et critères d'intervention	Niveau de priorité 1, 2 ou 3	Saisonnalité	Objectif quantitatif	Stratégie post-contrôle à valider avec Procureur : suites administratives ou judiciaires
	Station d'épuration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agglomération ayant fait l'objet d'une mise en demeure ou de visites sans retour</li> <li>- Agglomération située sur une masse d'eau en mauvais état sur le paramètre macropolluant (Morge, Bedat, Jauron) tout en maintenant une présence sur l'ensemble du département</li> <li>- Agglomération dont la STEP est notoirement en mauvais état</li> <li>- Agglomération avec un développement urbain important</li> </ul>	1	année	à minima 6/an (20% des STEP à enjeu)	rapport avec liste des points à améliorer et délais de réalisation demandé Mise en demeure dans le cas où aucune action n'aurait été engagée entre 2 visites Blocage de l'urbanisation si capacité insuffisante ou si résultat de rejet non conforme.

Plan d'épandage des boues des Systèmes d'assainissement coll

Contrôle des déversoirs d'orage et plein des postes de relèvement

Rejets des eaux de ruissellement des infrastructures linéaires de transport et des zones imperméabilisées

Plan de contrôle 2015									
Domaine	Thèmes	Types d'actions	Niveau de priorité du Contrôle	Volumétrie prévisionnelle année en cours					Objectif quantitatif en nombre
				Nb jours par service (H/J)					
				DDT(M)	ONEMA	ONCFS	Autres	Somme	
de l'eau	Lutter contre les pollutions urbaines	Station d'épuration	1	64				64	45 sur documents, 19 visites
		Plan d'épandage des boues des Systèmes d'assainissement collectif	2	4				4	2 sur documents
		Contrôle des déversoirs d'orage et trop plein des postes de relèvement	2	3				3	
	Rejet d'eaux pluviales	Rejets des eaux de ruissellement des infrastructures linéaires de transport et des zones imperméabilisées des agglomérations	2	3				3	3 ZAC ou lotissements
		Eau potable	Préservation des captages d'AEP	1				0	2
	Zones non traitées		1		150			150	30

# Données globales 2014

moyens humains

nombre de contrôles

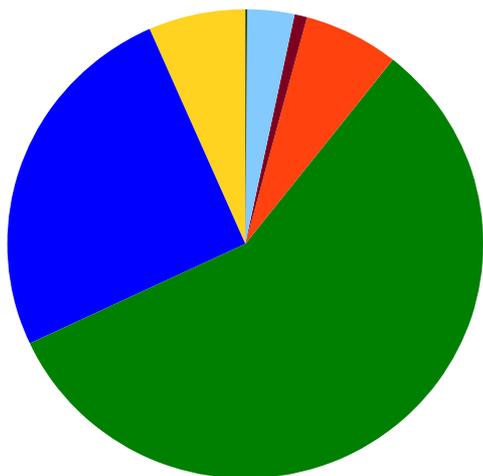
nombre de non-conformités

répartition géographique

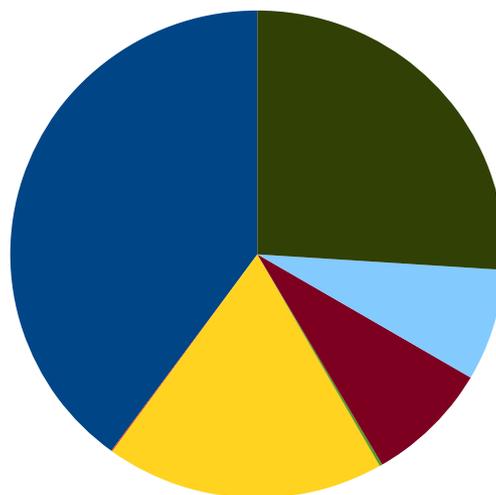
suites données

## Volume des contrôles 2014 en temps

3059 journées de contrôle en 2014, soit un équivalent de 14 ETP



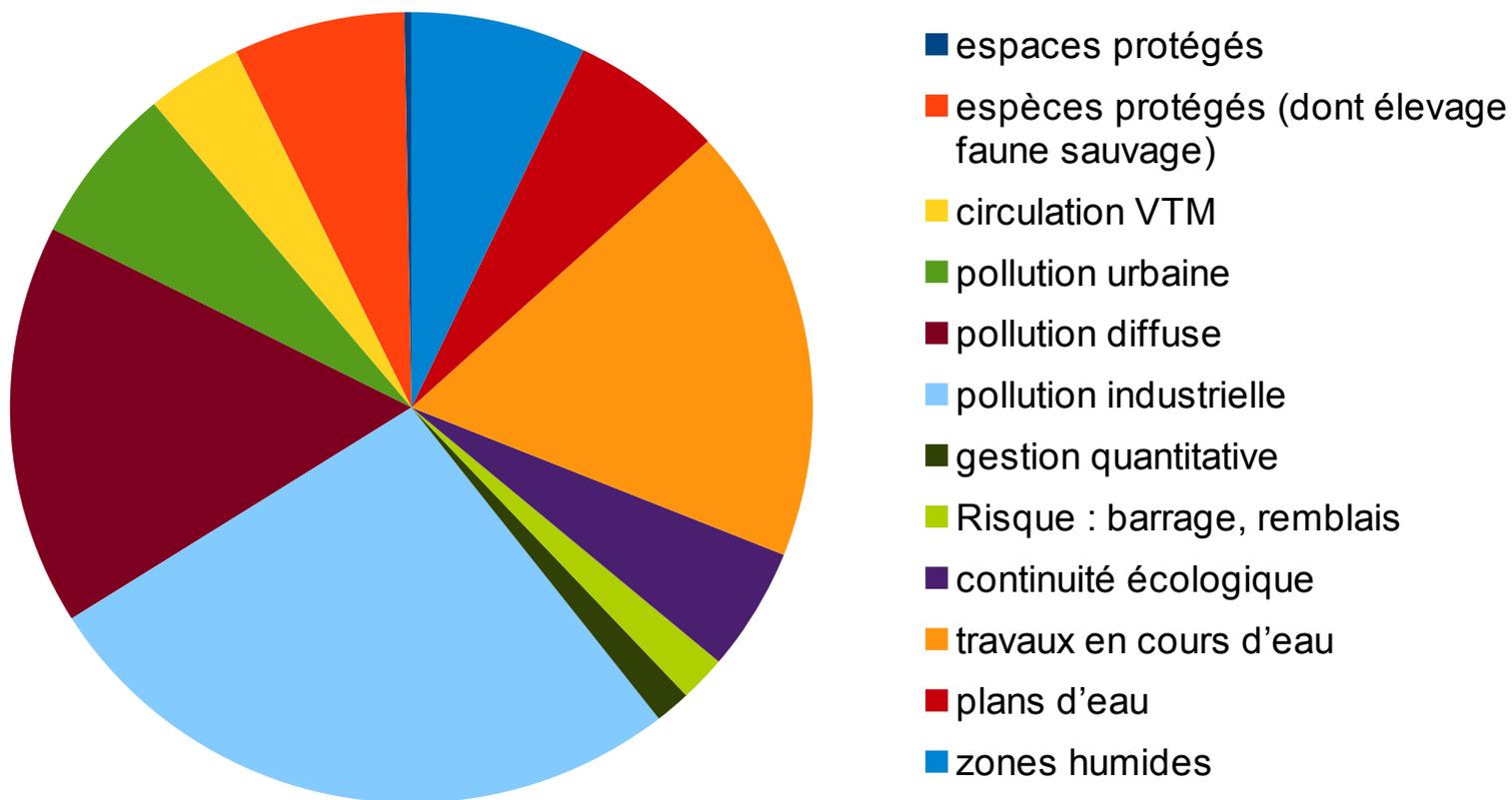
- DDT
- ONEMA
- ONCFS
- DREAL
- DDPP
- DRAAF
- ARS



- eau et milieux aquatiques
- pêche
- Chasse-nuisible
- espaces protégés
- espèces protégées (dont élevage faune sauvage)
- circulation VTM
- surveillance des territoires

## Volume des contrôles 2014 en nombre

695 contrôles d'installations ou d'activités,  
sans compter les opérations de surveillance ou de contrôle sur un territoire

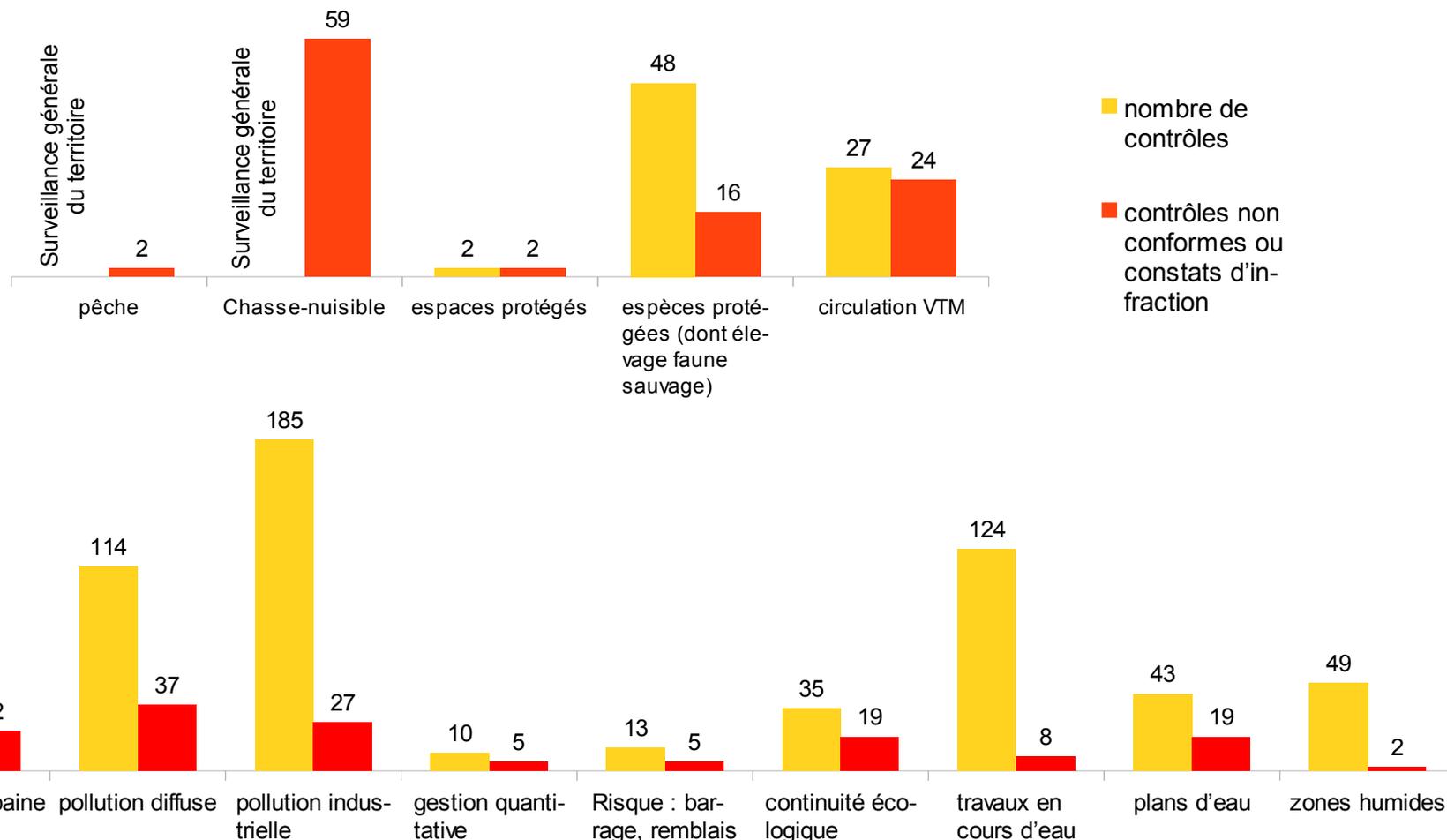


# Volume des contrôles 2014 et non-conformités/infractions relevées

695 contrôles d'installations, travaux ou activités

hors opérations de surveillance ou territoriale

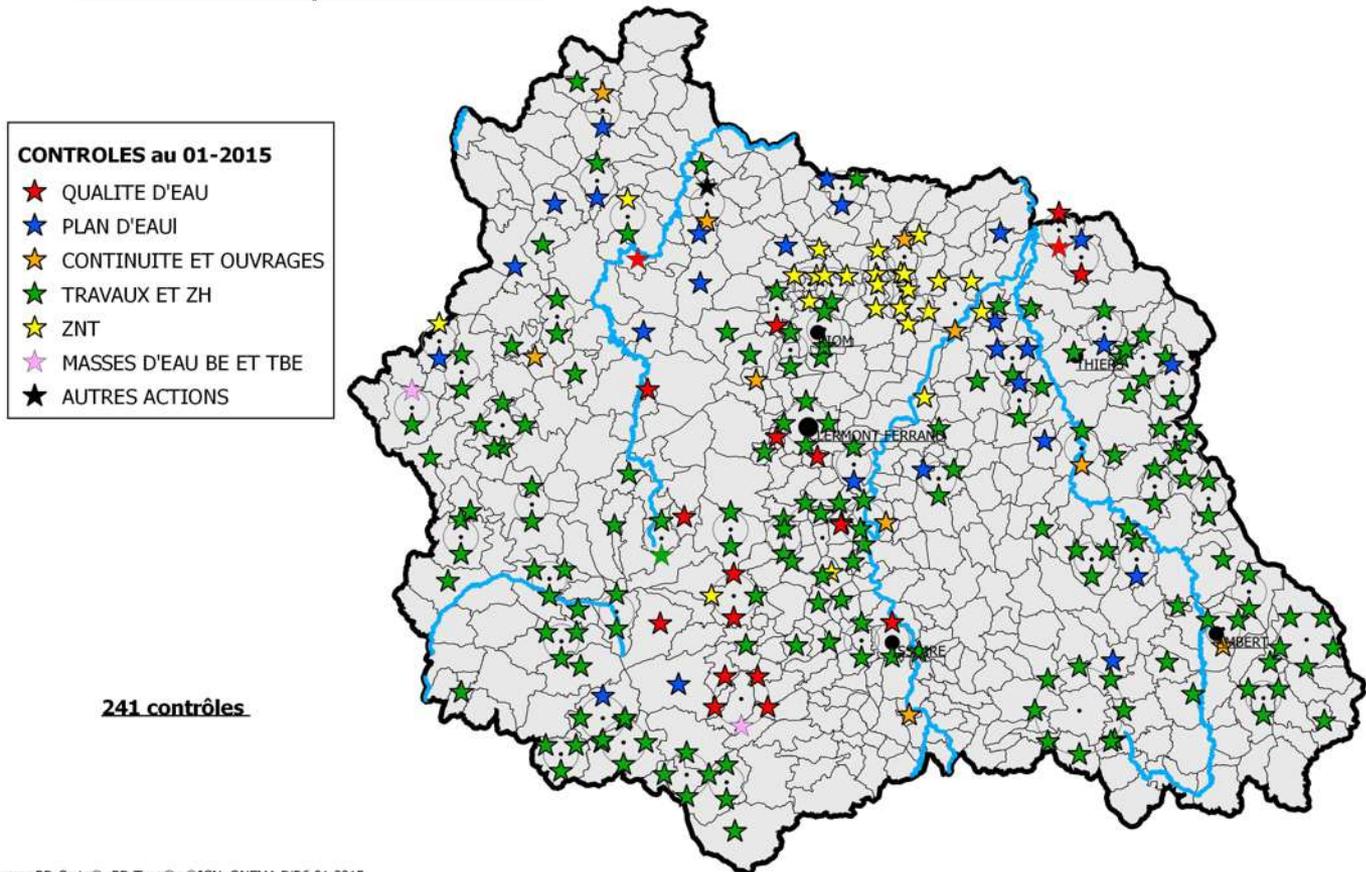
155 non-conformités et 138 procédures pénales ( pour 171 infractions relevées)



## Localisation des contrôles : ONEMA

Des contrôles globalement répartis sur l'ensemble du département  
avec certains types de contrôles concentrés sur certains bassins versants (ZNT par exemple)

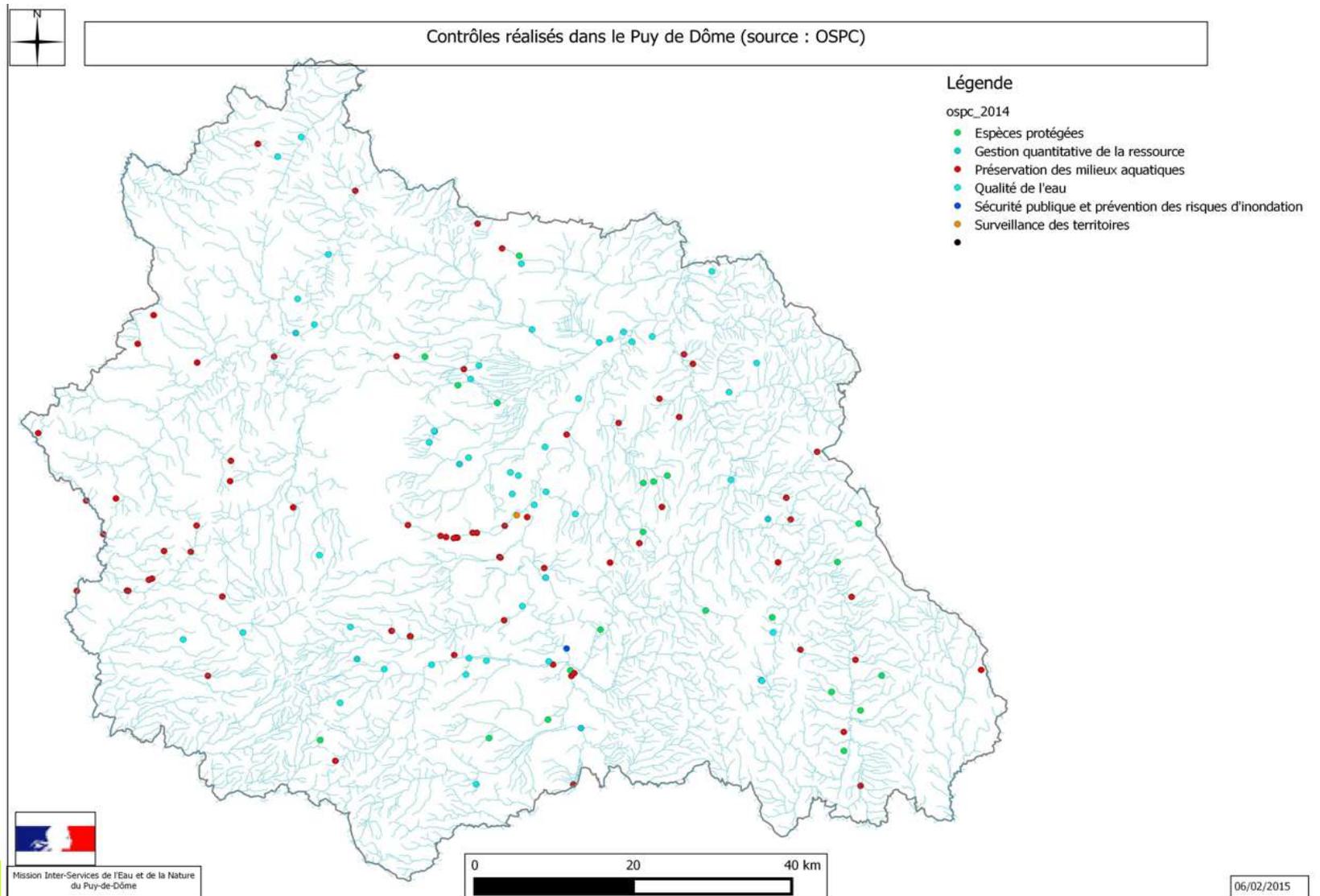
### Service départemental du PUY-DE-DOME Bilan des contrôles par commune 2014



Sources: BD Cartho®, BD Topo®- ©IGN, ONEMA-DIR6-01-2015

## Localisation des contrôles : DDT

Des contrôles globalement bien répartis sur l'ensemble du département  
avec certaines actions par bassin versant (obstacles à la continuité notamment)



## Suites des contrôles non conformes ou infractions

Non-conformité 2014	Eau (y compris ICPE)	Nature
Compte-rendu avec lettre de rappel	110	5
Rapport de manquement	36	4
Mise en demeure administrative	Au moins 6	2

Suite pénale des constats 2014	Eau	Nature
Rappel à la loi	1	
Timbre-amende		45
Transactions pénales		
Poursuites / Jugement	1	
En instruction	24	67

# Bilan 2014 et plan de contrôle 2015 par thèmes de contrôle

- 1 **Qualité eau**
- 2 **Gestion quantitative ressource en eau**
- 3 ***Sécurité publique***
- 4 **Préservation milieux aquatiques**
- 5 **Exercice pêche**
- 6 **Surveillance des territoires**
- 7 **Lutte contre braconnage ressource piscicole/faune**
- 8 **Gestion espèces chassables et police chasse**
- 9 **Préservation faune et flore**
- 10 **Protection habitats**

# 3.1

## ♦ **Qualité eau**

**Rejets urbains**

**Rejets industriels**

**Captages d'eau potable**

**Pollution par les pesticides**

**Pollution par les nitrates**

**Pollutions accidentelles**

**Autres pollutions**

♦ **Gestion quantitative ressource en eau**

♦ ***Sécurité publique***

♦ **Préservation milieux aquatiques**

♦ **Exercice pêche**

♦ **Surveillance des territoires**

♦ **Lutte contre braconnage ressource piscicole/faune**

♦ **Gestion espèces chassables et police chasse**

♦ **Préservation faune et flore**

♦ **Protection habitats**



# 3.1

## Qualité de l'eau : rejets urbain – eaux usées Contrôles réalisés – Suites données - Perspectives

- 2014**
- 9 contrôles sur site (Couze, Sioule, ...)
  - 16 contrôles bureau à partir auto-contrôle
  - suivi des demandes faites suite aux non-conformités soulevées
  - 2 contrôles de plans d'épandage
    - 13 rapports de non-conformités
    - blocage urbanisation sur 3 collectivités
    - 1 PV pour rejet direct



- 2015**
- 19 visites prévues,
  - 45 sur résultats d'auto-contrôles
    - d'avantage d'APMD ou PV suite à non-conformité

## Contrôle des vidangeurs – plans d'épandage de matières de vidange issues d'installations d'assainissement non collectif

Pour les vidangeurs agréés, si non respect des conditions de l'agrément (plans d'épandage, installations de stockage...) => retrait de l'agrément

Pour les épandages réalisés par des vidangeurs non agréés (concurrence déloyale) (cas possible d'épandage par des agriculteurs non agréés) => verbalisation C5 - R. 216-7 4è du CE

*Action difficile à mettre en œuvre du fait de l'imbrication entre collecte des matières de vidange et de curage et de la nécessité de la flagrance.*

# 3.1

## Qualité de l'eau : rejets urbain - eaux pluviales

### Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

Zone à risque inondation et à coulée de boues.  
ZAC ou lotissements ayant bénéficié d'un arrêté dans les cinq dernières années.

- existence dispositifs prévus dans dossier déclaration/autorisation
- registre entretien et/ou bordereaux évacuation MES/Hydrocarbure
- résultats des auto-contrôles prévus dans AP
- Rapport avec amélioration à faire
- APMD si rien de fait
- PV si impact fort

- 2014
- 9 contrôles sur site
    - 1 rapport de non-conformité

- 2015
- 3 visites prévues



# 3.1

## Qualité de l'eau : rejets industriels *Ciblage – Points de contrôle - Stratégie*

ICPE à l'occasion du  
plan de contrôle ICPE

Laiteries

Rejets des centres de  
stockage de déchets

- Rejets directs
- Résultats des auto-contrôles
- Existence/respect du plan d'épandage
  
- Rapport avec amélioration à faire
- APMD si rien de fait
- PV si impact fort

- 2014
- 185 contrôles d'ICPE
    - 27 non-conformes => 10 PV, 18 suites administratives

- 2015
- 150 prévus

# 3.1

## Qualité de l'eau : captages d'eau potable

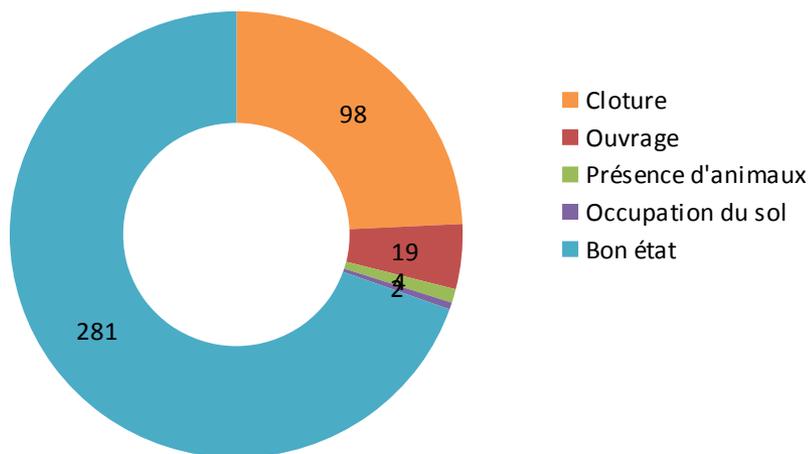
### Contrôles réalisés – Suites données - Perspectives

2014 • **2 contrôles "complets"** (ouvrage+périmètre immédiat+périmètre rapproché) réalisés par l'ARS

• **Environ 130 contrôles "flash"** (ouvrage de prélèvement et périmètre immédiat) : **plus de 25 % non conformités signalées**

• *rapports*

Visites simplifiées 2012-2014

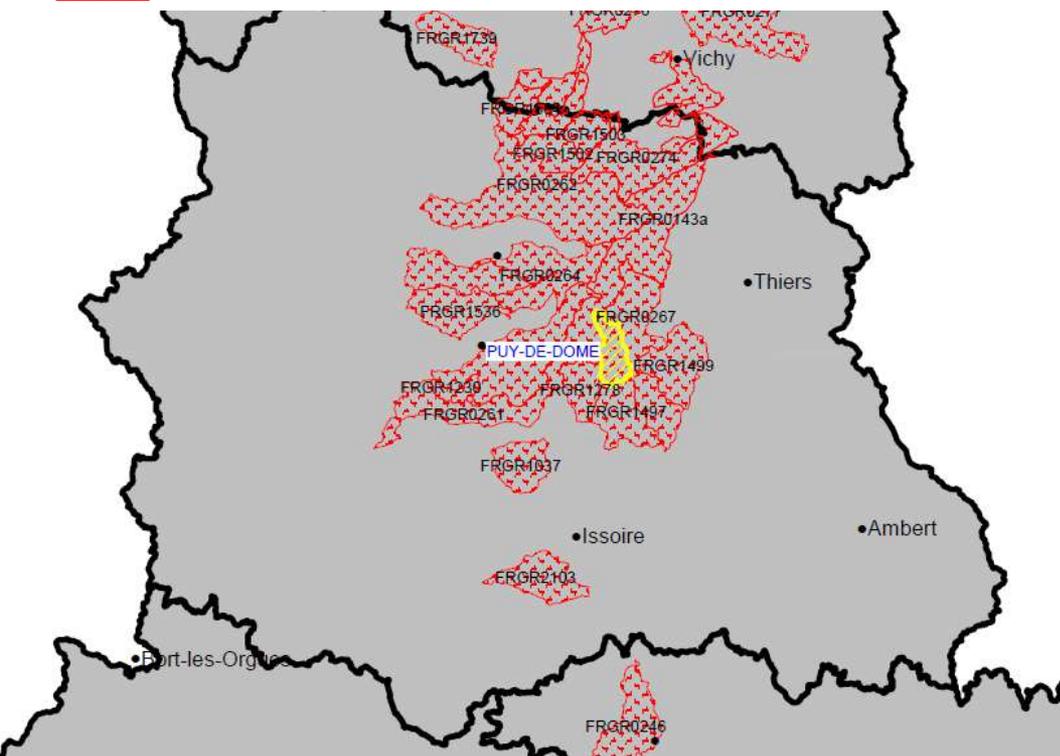


2015 • **2 complets**

• **Une centaine de flash**

 ME en état moyen, proches du bon état, avec une pression en phytosanitaires

 ME en risque pour les phytosanitaires



- PV d'avertissement dans un premier temps si personne mal informée ou si cours d'eau en pointillé non nommé.
- PV si personne informée et si cours d'eau en BCAE

## 3.1

# Qualité de l'eau : pollutions par les pesticides - ZNT Contrôles réalisés – Suites données - Perspectives

2014

- 171 jours de contrôles
- Sur 40km environ du bassin versant de la Morge

- **11 PV**



2015

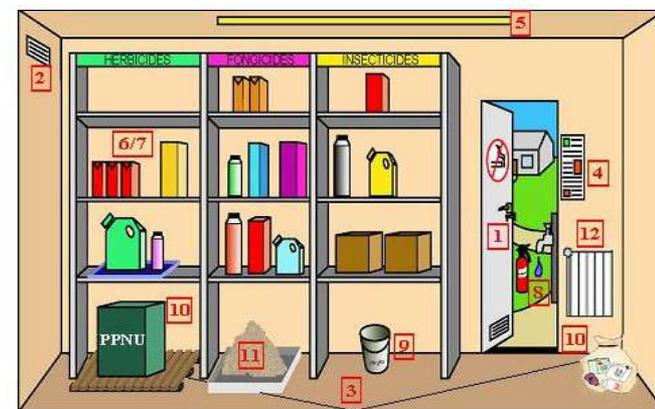
- 150 jours prévus
- Sur le bassin versant du Litroux et du Jauron
- Utilisation du PV simplifié valant avertissement hors BCAE, PV sinon

# 3.1

## Qualité de l'eau : pollutions par les pesticides - équipement *Ciblage – Points de contrôle - Stratégie*

Échantillonnage en parallèle à celui fait dans le cadre des contrôles PAC

- local de stockage
- aire de remplissage et de lavage du pulvérisateur
- Rapport administratif
- PV



2014 • 65 contrôles faits par la DRAAF-SRAL

- 15 non-conformes => 8 suites administratives

2015 • 65 prévus



## 3.1

# Qualité de l'eau : pollution diffuse par les nitrates

## Contrôles réalisés – Suites données - Perspectives

- 2014
- 14 contrôles CIPAN en plus des contrôles conditionnalités
  - sur 5 communes autour de Vinzelles-Maringues

- **6 non-conformités => rapports de manquement**



- 2015
- de façon générale, vérification CIPAN sur 2 à 5 communes en Limagne sud en plus des contrôles conditionnalités
  - contrôle au titre police eau en parallèle du contrôle PAC-conditionnalité
    - PV si absence de CIPAN

7 interventions ONEMA sur pollution accidentelle en 2014, ayant donné lieu à 1 PV de l'ONEMA

*Recherche des sources de pollution pour faire cesser la pollution au plus vite*

*PV si intentionnel ou si résultant d'un défaut d'entretien/précaution notoire ou si impact fort*

2015 : déplacement de l'ONEMA sur chaque pollution signalée par le SDIS, lorsque la gendarmerie n'est pas sur place

# 3.1

## Qualité de l'eau : autres pollutions liées aux effluents d'élevage

### Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

Période de gel et de neige

Zone de fabrication de fromage

- Distances/conditions d'épandage
- Rejet de lactosérum
- Timbre-amende ou PV



2014

- 10 sites
  - 5 non-conformes
    - => 4 suites administratives
  - 1 PV

2015

- 10 sites

## 3.2

- ♦ **Qualité eau**
- ♦ **Gestion quantitative ressource en eau**
  - Ouvrages de prélèvement**
  - Respect restriction sécheresse**
- ♦ *Sécurité publique*
- ♦ **Préservation milieux aquatiques**
- ♦ **Exercice pêche**
- ♦ **Surveillance des territoires**
- ♦ **Lutte contre braconnage ressource piscicole/faune**
- ♦ **Gestion espèces chassables et police chasse**
- ♦ **Préservation faune et flore**
- ♦ **Protection habitats**



3.2

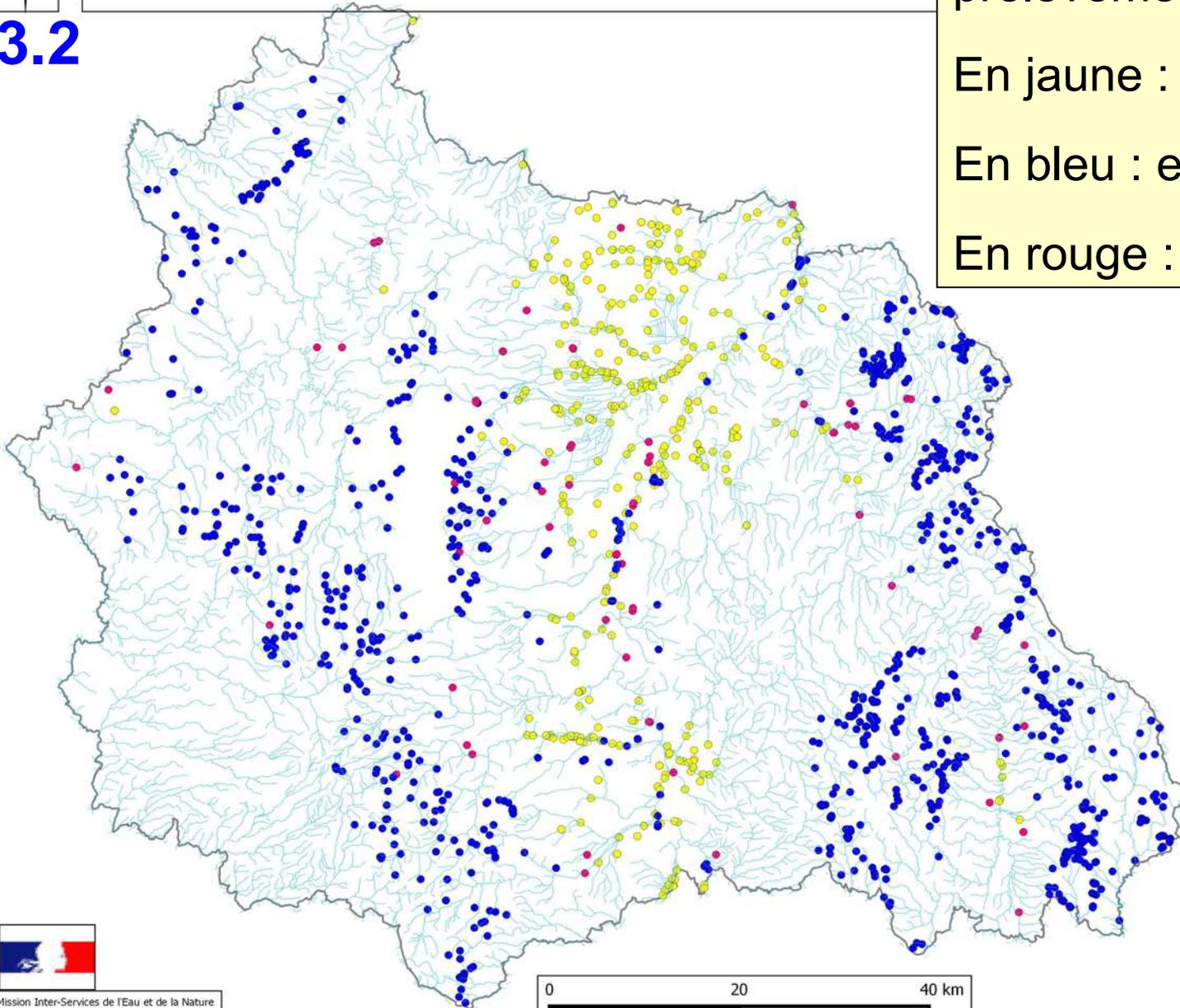
Prélèvements déclarés dans le Puy de Dôme

# Répartition des points de prélèvement

En jaune : irrigation

En bleu : eau potable

En rouge : industrie



Petits cours d'eau sensibles aux étiages

Bassins versants avec des déséquilibres besoin/ressource



- Existence de compteurs
- Rendement des réseaux AEP
- Respect du débit réservé
- APMD pour équipements communaux
- PV

2014

- 8 prélèvements/communes
  - 3 non-conformes => 1 APMD

2015

- 14 points de prélèvements, respect pose échelle limnigraphique prévue à l'AP ASA

# Respect de l'application des arrêtés sécheresse

Seuil	condition de déclenchement	Secteur d'application	Type de mesures	Mesures détaillées
Vigilance	DOE dépassé 5/5j	Département	Information et incitation ciblée	Communication ciblée d'incitation à l'économie (maires, syndicat d'eau, d'irrigation, ICPE grosse consommatrice d'eau)
			Renforcement du suivi	Réunion du comité de suivi hydrologique ; renforcement réseau surveillance
Alerte	débit alerte dépassé 4/5j	Département (si dépassé sur zone hydrographique principale)	Communication	Communication grand public
		Secteur(s) concerné(s)	restriction des usages	Arrêt des fontaines et du lavage des voitures, hors recyclage de l'eau ; interdiction de <b>10 h à 18h</b> de l'arrosage plants, fleurs, potagers, green, jeux ; interdiction autres espaces verts, voies publiques ; interdiction remplissage piscines.
Alerte renforcée	débit alerte dépassé 11/12j	Département (si dépassé sur zone hydrographique principale)	restriction des usages	idem alerte avec en plus interdiction de <b>8 h à 20h</b> de l'arrosage plants, fleurs, potagers, green, jeux
		Secteur(s) concerné(s)	restriction des prélèvements	Interdiction prélèvement de <b>8h à 20h (ou restriction équivalente par tour d'eau)</b> , interdiction remplissage et vidange plan d'eau.
Crise	débit crise dépassé 4/5j	Département (si dépassé sur zone hydrographique principale)	restriction des usages	idem alerte renforcée
		Secteur(s) concerné(s)	restriction des prélèvements	Restriction totale sauf usages alimentation en eau potable, santé, salubrité publique, sécurité civile

En 2014, pas d'arrêté sécheresse

En 2015, les contrôles seront à adapter selon les conditions hydrologiques

PV en cas de dépassement (C5)

## 3.3

- Qualité eau
- Gestion quantitative ressource en eau
  
- **Sécurité publique**
  - Barrages**
  - Remblais en lit majeur**
  
- Préservation milieux aquatiques
- Exercice pêche
- Surveillance des territoires
- Lutte contre braconnage ressource piscicole/faune
- Gestion espèces chassables et police chasse
- Préservation faune et flore
- Protection habitats

## 3.3

# Sécurité publique : barrages

## Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

Barrages de classe A, B, C  
Barrages D en mauvais état



- Existence dossier de l'ouvrage, registre entretien
- Existence études réglementaires
- Entretien barrage
  
- Rapport avec amélioration à faire
- APMD si rien de fait
- PV si impact

2014 • 6 contrôles DREAL

- 2 non-conformes => 2 APMD

2015 • 14 prévus

## 3.3

# Sécurité publique : remblais en lit majeur

## Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

Zones inondables :  
Allier, Dore, ...



- Existence d'une autorisation/déclaration
- Superficie du remblai (> 400 m<sup>2</sup>)
- Respect du règlement du PPRi
- APMD pour retrait des remblais
- PV en parallèle

2014 • 7 contrôles

- 3 non-conformes => 3 demandes de remise en état dont 2 sous forme APMD

2015 • Dans le cadre surveillance générale

## 3.4

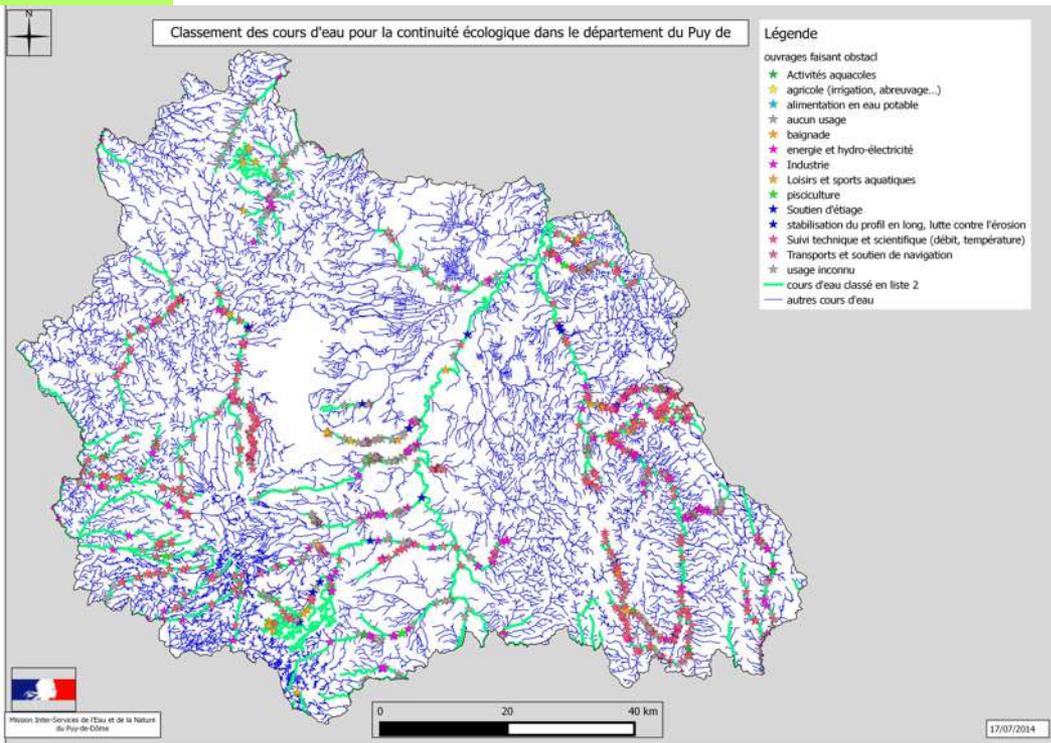
- **Qualité eau**
- **Gestion quantitative ressource en eau**
- *Sécurité publique*
  
- **Préservation milieux aquatiques**
  - Obstacles à la continuité**
  - Travaux en cours d'eau**
  - Travaux en zone humide**
  - Plan d'eau / vidange**
  
- **Exercice pêche**
- **Surveillance des territoires**
- **Lutte contre braconnage ressource piscicole/faune**
- **Gestion espèces chassables et police chasse**
- **Préservation faune et flore**
- **Protection habitats**

# 3.4

## Assurer la continuité écologique

- 2014 525 ouvrages à rendre franchissables d'ici 2018
- 35 contrôles en 2014 pour expliquer et vérifier avancement projet
- 2 mises en demeure pour des projets qui n'avançaient pas (depuis 2007)

8 ouvrages mis en conformité



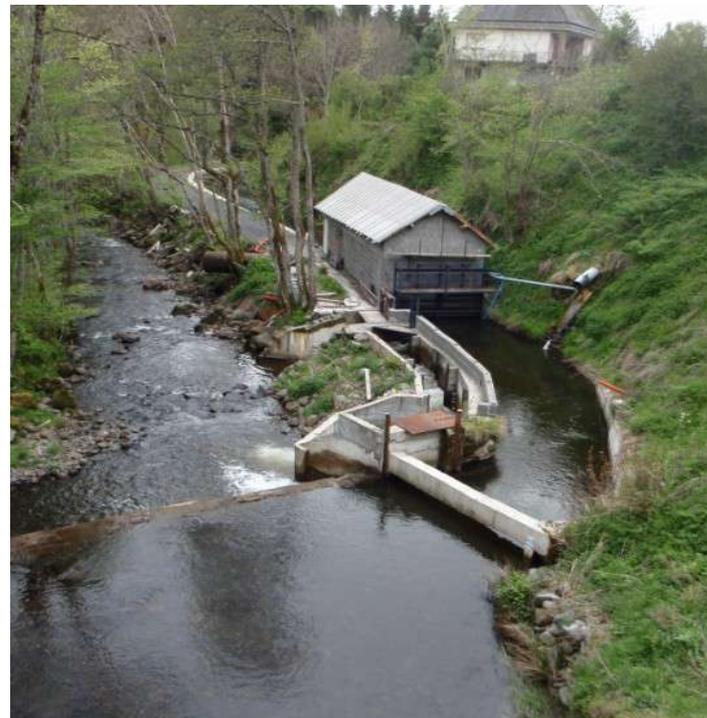
2015 17 à 35 sur les cours d'eau en liste 2

suivi des mises en demeure

8 à 15 contrôles micro-centrales : fonctionnement passe, débit réservé

Contrôle relèvement débit réservé dans cadre surveillance

- Rapport et rappel à la réglementation pour ouvrage sans arrêté (vieux seuils)
- APMD pour seuils ayant déjà fait l'objet de rapports et sans avancement
- PV pour installation bénéficiant d'un acte précisant clairement les règles de débit réservé et passe



# 3.4

## Milieu aquatique : travaux en cours d'eau

### Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

Cours  
d'eau  
en bon  
état



- existence d'un récépissé ou autorisation
- respect des prescriptions
  - période, conditions
  - impact (MES, ...)
- Remise en état
- PV

2014 • 120

- 8 non-conformes => mesures prises

2015 • 110

# 3.4

## Milieu aquatique : travaux en zone humide

### Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

Toute zone humide



- existence d'un récépissé ou autorisation
- respect des prescriptions
  - période, conditions
  - impact (MES, ...)
- Mise en œuvre mesures compensatoires
- Remise en état
- PV



2014 • 49

- 2 non-conformes => mesures prises

2015 • 2 mesures compensatoires en attente  
• au moins 22 contrôles

# 3.4

## Milieu aquatique : plan d'eau - vidange

### Ciblage – Points de contrôle - Stratégie

#### Cours d'eau impactés par les plans d'eau



- existence d'un récépissé ou autorisation
- qualité rejet
- respect du débit réservé aval à l'étiage ou lors du remplissage
- respect des prescriptions
  - grilles, moines
  - prise d'eau

- Régularisation, AP
- APMD si délais AP non respectés
- PV si impact

2014 • 43

- 19 non-conformes  
=> 1 APMD

2015 • 62 dont vérification AP pris récemment

3.5

3.6

3.7

- Qualité eau
- Gestion quantitative ressource en eau
- *Sécurité publique*
- Préservation milieux aquatiques
  
- **Exercice pêche**
- **Surveillance des territoires**
- **Lutte contre braconnage ressource piscicole/faune**
  
- Gestion espèces chassables et police chasse
- Préservation faune et flore
- Protection habitats

## 3.5

### Pêche

- 2014 • 2 PV
- 2015 • dans le cadre surveillance territoire

## 3.6

### Surveillance des territoires

#### Objectifs

- ◆ Constaté et rechercher des atteintes aux espèces et aux milieux
- ◆ Surveiller les têtes de bassin avec Masses d'eau en très bon état ou bon état ou avec déficit de connaissance
- ◆ Maintenir une présence dissuasive sur le terrain
- ◆ Informer et sensibiliser le public
- ◆ Garder contact avec les élus

- 2014 • 66 jours ONEMA et 720 jours ONCFS
  - 377 contacts avec monde institutionnel, 477 contacts avec usagers

- 2015 • 100 jours ONEMA et 450 jours ONCFS

## 3.7

# Lutte contre le braconnage (notamment nocturne) anguille, saumon, grenouille faune sauvage

2014

- 6 missions de nuit ONCFS sur les cours d'eau classés pour les poissons migrateurs et axes à enjeu et sur zone de fraie de la grenouille rousse
  - **Pas d'infraction relevée**
- 15 nuits et 13 opérations pour la faune sauvage
  - **4 infractions relevées (4 TA)**

2015

- 12 missions de nuit + 1 opération ONCFS sur les cours d'eau classés pour les poissons migrateurs et axes à enjeu et sur zone de fraie de la grenouille rousse
- 15 nuits et 10 opérations pour la faune sauvage

## 3.8

- Qualité eau
- Gestion quantitative ressource en eau
- *Sécurité publique*
- Préservation milieux aquatiques
- Exercice pêche
- Surveillance des territoires
- Lutte contre braconnage ressource piscicole/faune
  
- **Gestion espèces chassables et police chasse**
  
- Préservation faune et flore
- Protection habitats

## 3.8

# Prélèvements d'espèces chassables et exercice de la chasse

2014

- 557 jours de contrôles
- 965 contrôles de permis de chasse
- 458 contacts avec le monde de la chasse
- 39 timbres-amendes
- 19 PV pour infraction chasse ou agrainage
- 1 PV pour piégeage



*goudron de norvège déposé contre un arbre et agrainage illégal de sangliers*



*capture accidentelle d'une genette par un piégeur*

2015 • 450 jours de contrôles

- Qualité eau
  - Gestion quantitative ressource en eau
  - *Sécurité publique*
  - Préservation milieux aquatiques
  - Exercice pêche
  - Surveillance des territoires
  - Lutte contre braconnage ressource piscicole/faune
  - Gestion espèces chassables et police chasse
- 
- **Préservation faune et flore**
- 
- **Protection habitats**

## Préservation faune - flore : lutte contre destruction, perturbation, arrachage, cueillette

### *Ciblage*

Espèces à l'état de conservation très défavorable  
Espèces disposant d'un plan d'action

2014 • 46 jours  
• **6 PV** (notamment hérissons)

2015 • 44 jours

# 3.9

## Préservation faune - flore : existence-respect évaluation incidence Natura 2000 et dérogation espèces *Ciblage – Points de contrôle - Stratégie*

Sites natura 2000  
Activités visées dans listes EIN2000

Gros projets



- existence d'une évaluation/étude
- respect des prescriptions
  - période, limites
- Mise en œuvre mesures compensatoires
  
- Rappel réglementaire et exigence d'une évaluation/étude
- PV

2014 • 4 contrôles (en plus de l'instruction)

2015 • 33 jours prévus

## Préservation faune - flore : établissements détenant de la faune sauvage

### *Ciblage – Points de contrôle - Stratégie*

Élevages de sangliers, de daims,  
cerfs, ..

Zoos

Cirques, animaleries, particuliers



- autorisation de détention,
- certificat de capacité,
- conditions de détention
- Rappel si minime, APMD sinon
- PV, saisie



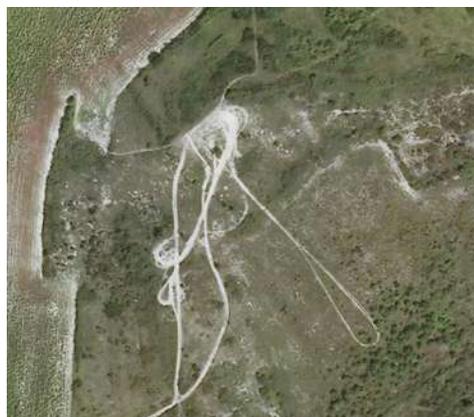
- 2014 • 43 contrôles
- 8 non conformes => 2 APMD, 4 PV

- 2015 • 18 prévus

- **Qualité eau**
  - **Gestion quantitative ressource en eau**
  - ***Sécurité publique***
  - **Préservation milieux aquatiques**
  - **Exercice pêche**
  - **Surveillance des territoires**
  - **Lutte contre braconnage ressource piscicole/faune**
  - **Gestion espèces chassables et police chasse**
  - **Préservation faune et flore**
- 
- **Protection habitats**

**La circulation des véhicules motorisés est interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation publique**

( Articles L.362-1 à 8 du code de l'Environnement, Circulaire ministérielle dite « Nelly OLLIN » du 6 septembre 2005 complétée le 13 décembre 2011)



**Les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune ; ils sont par nature ouverts à la circulation publique quel que soit leur aspect (carrossable ou non) leur fermeture ne peut que résulter d'une décision.**

**Mission Interservices de l'Eau et de la Nature du Puy-de-Dôme**

Réunion d'information police de l'eau et de la nature 20 mars 2015



**En 2014, 27 opérations => 24 PV**

**En 2015, 25 opérations prévues**



## Surveillance des réserves naturelles

Les activités sur une réserve sont réglementées par le décret instituant la réserve.  
Gardes spécifiques + appui ONF



Réserve Naturelle

En 2014,  
environ 200 rappels à la réglementation pour divagation de chien  
environ 20 rappels pour circulation VTT  
1 rapport pour travaux non autorisés (Val d'Enfer)

En 2015-2016, mise en place progressive des timbres-amendes

## Surveillance des sites classés

Un inspecteur à la DREAL

En 2014, 2 contrôles non conformes

En 2015, 10 jours prévus



# 3.9

## Espaces naturels :

### Contrôle des activités humaines réglementées

feux, dépôts de déchets, divagation des chiens, manifestation sportive, ...

#### Ciblage – Stratégie

zone avec forte pression anthropique,  
manifestation sportive en milieu  
sensible ou avec effectif important

- Rappel si minime
- TA ou PV sinon



2014 • 12 PV

2015 • 12 jours prévus

# Pour plus d'informations

## Site internet de l'Etat dans le Puy-de-Dôme

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr>

## 18 dépliants thématiques

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/information-et-recommandations-r823.html>



Accueil > Politiques publiques > Environnement, eau, prévention des risques

Partager    Mis à jour le 19/03/2015 

### Politiques publiques

- Agriculture et forêt
- Animaux et filière animale
- Aménagement du territoire - Urbanisme
- Commerce et protection des consommateurs
- Construction, habitat et logement social
- Culture et patrimoine
- Droits des femmes, égalité entre les hommes et les femmes
- Economie, emploi et travail
- Education
- Elections et citoyenneté
- Environnement, eau, prévention des risques**
- Finances publiques
- Jeunesse, sports, éducation populaire, vie associative
- Relations avec les collectivités locales
- Sécurité et protection des populations
- Solidarité cohésion sociale
- Sécurité routière, éducation routière, transport
- Politiques publiques régionales

### Environnement, eau, prévention des risques

#### Eau

#### Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

#### La pêche

Le Puy-de-Dôme se caractérise par une richesse exceptionnelle de son domaine halieutique avec plus de 44 espèces de poissons d'eau douce qui peuvent être pêchées.

#### La chasse

De par sa géographie, le département du Puy-de-Dôme comprend une très grande variété de milieux naturels et donc une très grande variété des gibiers rencontrés.

#### Natura 2000

#### Photovoltaïque

#### Préservation de la nature

#### Règlement sanitaire départemental

#### Risques naturels et technologiques

#### Schéma départemental des carrières

#### Bruit



20 mars 2015

**Merci pour votre attention**

